



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-048-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION
 « ACTION SOCIALE »**

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 3 avril 2026
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE procuration à Mme BAULON
 Mme BIRLES procuration à Mme LOGEZ
 Mme DIOS procuration à Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale « Action sociale » composée de 16 membres. Cette commission sera en charge des questions concernant l'action sociale, les solidarités et la lutte contre les discriminations.

A la suite de l'appel à candidatures de M. le Maire, les groupes d'élus représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes :



TARNOS ENSEMBLE	AGIR POUR TARNOS	TARNOS POUR TOUS
Mme Isabelle DUFAU	M. Antoine ROBLES	M. Gérard CLAVERIE
Mme Cécile TROISVALLETS	Mme Christelle DIOS	
Mme Nelly PICAT		
Mme Nelly LALANNE		
Mme Isabelle PANELAY		
M. Sagna Charles THIAM		
M. Didier MIREMONT		
M. Didier FARGES		
M. Renaud BRON		
Mme Marie-France LOGEZ		
Mme Asatsuyu LASSALLE		
M. Patrice LORMAND		
Mme Lise DANELON		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21, L 2121-22 et L 2121-29,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

Considérant la décision des différents groupes qui composent le Conseil municipal de fusionner les candidatures et de composer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe d'élus au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de créer une commission permanente « Action sociale » composée d'un Président et de 16 membres, M. le Maire étant Président de droit

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DIT que la commission « Action sociale » est ainsi composée :

Président M. le Maire

Membres Mme Isabelle DUFAU

Mme Cécile TROISVALLETS

Mme Nelly PICAT

Mme Nelly LALANNE



Mme Isabelle PANELAY
M. Sagna Charles THIAM
M. Didier MIREMONT
M. Didier FARGES
M. Renaud BRON
Mme Marie-France LOGEZ
Mme Asatsuyu LASSALLE
M. Patrice LORMAND
Mme Lise DANELON
M. Antoine ROBLES
Mme Christelle DIOS
M. Gérard CLAVERIE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr